



SMCP

sandro • maje • claudie pierlot • fursac

Politique climatique du Groupe SMCP

Version 2

Dernière date de mise à jour : juin 2026

Validée par : Direction RSE Groupe

Introduction

Conscient des enjeux climatiques actuels et à venir, notre entreprise s'engage à adopter une approche ambitieuse et holistique pour réduire son empreinte carbone et renforcer sa résilience aux changements climatiques.

A travers le pilier **SMCPlanet**, de sa stratégie RSE, l'ambition du Groupe est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les impacts sur la biodiversité du Groupe en agissant sur nos produits, nos flux de transport, notre consommation d'énergie et l'aménagement des magasins et les emballages.

Cette ambition se décline notamment dans la Politique climat du Groupe, reflet des ambitions de SMCP et ses marques et compatible avec la trajectoire carbone SMCP validée par le SBTi.

Le Groupe SMCP a donc aligné sa stratégie climatique sur les objectifs de l'Accord de Paris relatif au climat, réaffirmant ainsi son plein engagement en faveur de leur réalisation.

Cette politique définit nos engagements en matière d'atténuation, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre à travers l'ensemble de notre chaîne de valeur, et d'adaptation, en intégrant les risques climatiques dans notre modèle d'affaires pour protéger nos activités et nos parties prenantes.

Notre démarche ne se limite pas à la seule lutte contre le changement climatique : nous l'inscrivons dans une vision globale, en veillant aux interactions avec les autres enjeux environnementaux tels que la préservation de la biodiversité, la gestion durable des ressources et la circularité des matières. Nous intégrons ces dimensions dans nos décisions stratégiques et opérationnelles afin de bâtir un modèle plus durable et résilient.

À travers cette politique climatique, nous réaffirmons notre volonté d'agir de manière responsable et collaborative, en impliquant nos partenaires, nos fournisseurs et nos clients pour construire ensemble un avenir bas-carbone et respectueux des écosystèmes.

Le Groupe publie chaque année les éléments inhérents à l'évolution de sa Politique climat (actions, progrès, résultats) dans son rapport de durabilité. Le contenu partagé est revu et audité par un organisme tiers indépendant.

L'engagement des collaborateurs étant clé pour parvenir à atteindre les objectifs de sa stratégie RSE, le Groupe s'efforce de partager régulièrement ses avancées et progrès auprès de ses équipes, notamment *via* des communications internes, des actions de sensibilisation ou lors des échanges avec les équipes de Direction.

Notre gouvernance climatique

Le plan de transition climatique a été élaboré en concertation avec différentes directions du Groupe (Direction production de chaque marque, Direction financière, Direction supply chain, Direction RSE) et a été validé par le Comité climat et le Conseil d'administration.

Il est intégré à la stratégie de l'entreprise et pris en compte dans les business plans. Les résultats des politiques de réduction de l'empreinte carbone du Groupe sont suivis par le Comité RSE du Conseil d'administration et sont présentés lors de l'Assemblée générale des actionnaires et à l'occasion de la publication des résultats financiers.

Notre plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Nos objectifs de réduction d'ici 2030

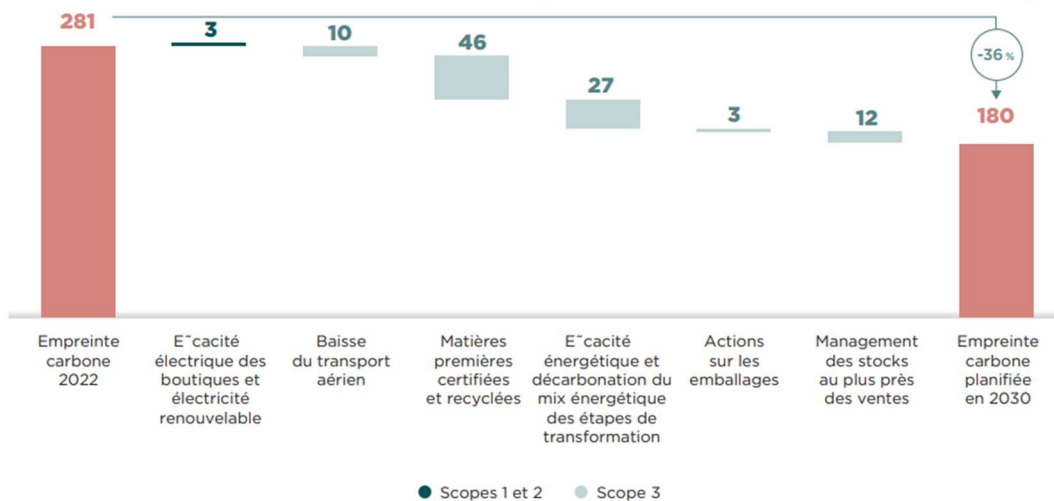
Le groupe SMCP dispose depuis 2023 d'un plan de transition pour l'atténuation du changement climatique défini dans le cadre de la validation de ses objectifs de réduction de son empreinte carbone par l'initiative Science Based Targets initiative (SBTi).

SMCP s'engage ainsi à réduire entre 2022 et 2030 ses émissions absolues de gaz à effet de serre (GES) à hauteur de :

- 50 % sur les scopes 1 et 2 (*market-based*) du GHG Protocol ;
- 42,5 % sur le scope 3 du GHG Protocol pour les émissions « non-FLAG » en lien avec la production et le transport des produits ;
- 30,3 % sur le scope 3 du GHG Protocol pour les émissions « FLAG » en lien avec la production et le transport des produits.

Au global, l'objectif de réduction des émissions absolues de GES du Groupe est de - 36 % sur les scopes 1, 2 et 3.

Trajectoire de réduction de l'empreinte carbone de SMCP (ktCO₂eq)



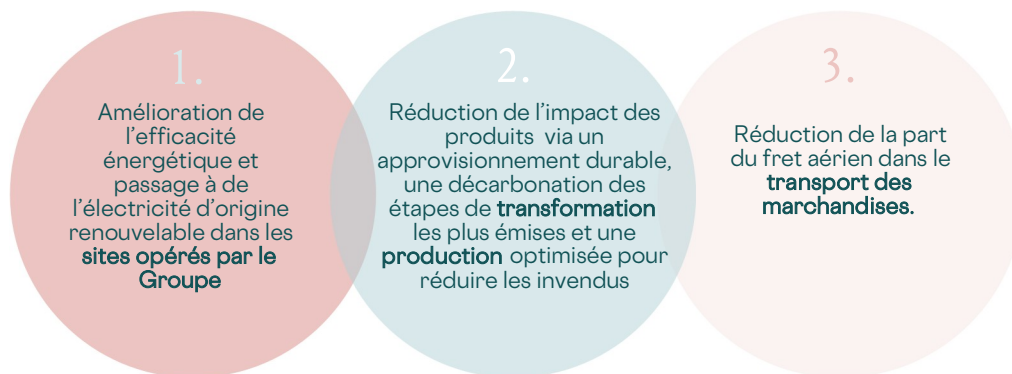
Pour suivre sa trajectoire carbone, le Groupe met en place des plans d'action annuels et s'est fixé des objectifs intermédiaires précis. D'ici 2025, l'objectif est d'atteindre une réduction de 14,5 % des émissions par rapport à 2022.

Nos mesures de réduction

Conformément à la méthodologie du SBTi, l'objectif de réduction des émissions de GES de SMCP à 2030 considère uniquement les postes d'émission du scope 3 les plus significatifs pour déterminer les émissions de l'année de référence.

Les politiques de réduction de l'empreinte carbone concernent ainsi les émissions du scope 1 et du scope 2 et les émissions du scope 3 liées à la production et au transport des produits (incluant les emballages) commercialisés par les marques du Groupe, représentant 88 % du total des émissions.

Les politiques de réduction de l'empreinte carbone concernent principalement le scope 3 des émissions de GES de SMCP et reposent sur trois axes de travail majeurs :



Objectif net zero d'ici 2050

En 2025, les objectifs de neutralité carbone du Groupe à horizon 2050 ont également été validés par le SBTi. Cet objectif se décline de la façon suivante :

- SMCP s'engage à réduire de 90 % ses émissions absolues de gaz à effet de serre de scopes 1 et 2 d'ici 2050, par rapport à l'année de référence 2022. Le Groupe s'engage également à réduire de 90 % ses émissions absolues de gaz à effet de serre de scope 3 sur la même période.
- Concernant le périmètre « FLAG » (Forest, Land and Agriculture), SMCP s'engage à réduire de 72 % ses émissions absolues de gaz à effet de serre de scope 3 FLAG d'ici 2050, par rapport à l'année de référence 2022.

1. Sites opérés par le Groupe

Les émissions de GES des scopes 1 et 2 sont essentiellement liées à la consommation d'énergie des boutiques, sièges et entrepôts de SMCP.

L'atteinte de l'objectif de réduction de 50 % des émissions des scopes 1 et 2 entre 2022 et 2030 repose sur deux principaux leviers d'action :

- la réduction de la consommation d'énergie des sites, et en particulier des boutiques, passant par l'installation d'équipements d'éclairage et de climatisation à faible consommation d'énergie lors des rénovations et des ouvertures, et par la mise en place de dispositifs de suivi des consommations afin d'identifier rapidement les sites anormalement énergivores. Le Groupe s'engage à améliorer l'efficacité énergétique de ses sites ;
- l'achat d'électricité bénéficiant d'une garantie d'origine renouvelable afin d'atteindre 100 % de la consommation d'électricité du Groupe en 2030.

2. Fabrication des produits

Les émissions de GES liées à la fabrication des produits représentent 75 % des émissions du Groupe. Les matières premières constituent la première source d'émission, dont une part significative est liée à l'utilisation de fibres d'origine animale (laine, cachemire) et de cuir qui ont une empreinte carbone plus importante que les matières végétales ou synthétiques.

La consommation d'énergie lors des étapes de fabrication et, en particulier, lors de la phase de teinture constitue l'autre source importante d'émission.

Les actions du Groupe se concentrent dès lors sur ces deux sujets pour réduire l'empreinte carbone du scope 3 :

- matières premières : l'objectif est d'utiliser d'ici à 2030 **100 % de matières certifiées** dans les produits (coton biologique ou recyclé, laine et polyester recyclés, viscoses à plus faible impact environnemental, etc.). La réduction des émissions de GES de la laine a une contribution déterminante dans l'atteinte des objectifs climatiques du Groupe. Pour ce faire, une proportion significative de la laine devra être issue du recyclage et une autre sourcée dans des régions du monde où la production de laine est moins émissive (incluant les pratiques d'agriculture régénérative) ;
- **énergie consommée lors des étapes industrielles de transformation** : les marques du Groupe s'attachent dans un premier temps à disposer d'informations précises sur la consommation d'énergie et le type d'énergies utilisées par les fournisseurs en charge de la filature, du tissage, du tricotage et de la teinture. L'amélioration du reporting permet d'affiner le calcul des émissions de GES et d'identifier des axes d'amélioration. Dans un second temps, des coopérations seront mises en œuvre avec les fournisseurs pour réduire la consommation d'énergie des sites les plus énergivores, développer le recours aux énergies renouvelables et bannir l'utilisation des chaudières à charbon ;
- En complément de ces deux grands domaines d'action, la réduction de l'empreinte carbone de la production passe également par des mesures visant à **diminuer les quantités d'invendus** (amélioration continue d'allocation des stocks dans les boutiques) et par le développement du chiffre d'affaires généré par les services de seconde main, de location et de réparation.

3. Transport de marchandises

Le transport de marchandises représente 8 % des émissions de GES du Groupe. 90 % de l'activité du transport correspond à des flux dits « BtoB » : depuis les fournisseurs vers les entrepôts en Asie, en Europe et aux États-Unis ; entre les entrepôts ; des entrepôts vers les magasins.

Le transport dit « BtoC » concerne les livraisons e-commerce disponibles dans les pays d'implantation du Groupe. L'aérien représente 28 % du volume d'activité (exprimé en tonnes-kilomètres) du transport et 92 % des émissions de gaz à effet de serre du fret de marchandises.

Le transport maritime est le mode de transport de marchandises le plus utilisé par le Groupe. Il représente environ 1 % des émissions de GES du transport pour 45 % du volume d'activité.

Le passage progressif du transport aérien vers du transport maritime est ainsi une des priorités pour les années à venir afin de réduire l'empreinte carbone du Groupe. Cette politique s'appuie sur la refonte des flux de transport (ex. : livraison directe depuis les fournisseurs en Chine vers les entrepôts en Asie et aux États-Unis, sans passer au préalable par l'Europe) et une gestion adaptée des plannings de production et des stocks.

Notre approche de l'analyse des risques climatiques

Conscients des impacts croissants du changement climatique, nous avons mené une analyse approfondie des risques physiques (événements météorologiques extrêmes, perturbations des ressources, etc.) et des risques de transition (évolutions réglementaires, changements de marché, attentes des parties prenantes) à horizon 2030 et 2050.

Les conclusions de cette étude nous permettent d'adapter nos pratiques, d'affiner notre plan d'action et de renforcer la résilience de nos activités. Nous restons en veille permanente sur les évolutions climatiques, scientifiques et réglementaires afin d'ajuster notre stratégie et d'anticiper les défis à venir. Cette analyse sera renouvelée tous les deux ans.

Risques matériels identifiés

Risques physiques

- Risques opérationnels : baisse de production des cultures de coton dans le monde et perturbation des opérations de transformation dans des pays d'Asie et d'Afrique du Nord liés à la recrudescence de risques aigus (inondation, vague de chaleur) et de risques chroniques (baisse de la productivité en raison de la chaleur, précipitations abondantes, sécheresse), entraînant une hausse des coûts de fabrication des produits

Risques de transition

- Risque réglementaire : mise en place d'une taxe carbone sur les produits textiles en Europe
- Risque réputationnel : désaffection des clients pour des marques insuffisamment engagées dans la lutte contre le changement climatique conduisant à une baisse de chiffre d'affaires
- Risque opérationnel : augmentation des prix de l'énergie conduisant à une augmentation des coûts de fabrication des produits et d'exploitation des sites